



EIDGENÖSSISCHE TURNVETERANEN-VEREINIGUNG  
UNION FÉDÉRALE DES GYMNASTES-VÉTÉRANS  
UNIONE FEDERALE DEI GINNASTI-VETERANI

# HONNEURS LORS DE LA REUNION DE L'UFGV

Ann. 6-A-f / Version: 01.01.2015

## Généralités

### 1. Abréviations utilisées dans le texte:

AD	Assemblée des délégués
UFGV	Union Fédérale des Gymnastes-Vétérans
CC	Comité central

### 2. Désignations utilisées dans le texte:

Dans le texte qui suit, la désignation des fonctions et des personnes s'applique à égalité aux expressions féminines et masculines.

## 1. Honneur par l'insigne or de fidélité

1.1. L'insigne or de fidélité de l'UFGV est décerné lors de la Réunion de l'UFGV aux vétérans qui remplissent les trois conditions suivantes:

- âge minimum 80 ans;
- être membre de l'UFGV depuis au moins dix ans;
- participation à cinq réunions fédérales, y compris celle à laquelle la remise de l'insigne or a lieu.

1.2. Si un vétéran est empêché d'assister à la réunion pour cause de maladie, d'accident ou une autre raison majeure, et dans la mesure où il remplit les conditions requises, l'insigne sera remis à son président de groupe, sur requête écrite.

## 2. Hommage au doyen du jour et aux vétérans de 90 ans et plus et au vétéran ayant participé au plus grand nombre de réunions

2.1. Le doyen d'âge à la réunion fédérale est honoré lors de la réunion par la remise de fleurs. Il est honoré même s'il a déjà été fêté comme tel, lors d'une précédente réunion.

2.2. Les vétérans âgés de 90 ans et plus, présents à la réunion fédérale, sont également honorés.



EIDGENÖSSISCHE TURNVETERANEN-VEREINIGUNG  
UNION FÉDÉRALE DES GYMNASTES-VÉTÉRANS  
UNIONE FEDERALE DEI GINNASTI-VETERANI

- 2.3. Le participant ayant suivi le plus grand nombre d'assemblées fédérales sera honoré par la remise d'un bouquet de fleurs. Cet honneur lui revient même s'il n'appartient pas au cercle des honorés selon chiffre 2.2 de cette annexe.
- 2.4. Les cadeaux et les fleurs offerts aux vétérans honorés, sont à la charge de la Caisse centrale de l'UFGV. Ils seront commandés par le Comité d'organisation sur proposition du CC.

### **3. Présentation et contrôle**

- 3.1. La justification de la nomination se base sur l'annonce annuelle des groupes et de l'état de l'UFGV selon Doc. 6, chiffre 2.
- 3.2. Les cas d'exception et les différents qui pourraient surgir au sujet des propositions des groupes et du contrôle de l'état, seront tranchés définitivement par le CC.

### **4. Hommage aux disparus**

- 4.1. Lors de l'assemblée, une pensée est dédiée aux membres décédés de l'UFGV.
- 4.2. Lors de l'hommage aux disparus, on citera les défunts annoncés dans les délais par les groupes au responsable de l'état du CC depuis la dernière assemblée.

#### **Remarque sur l'approbation:**

Le présent document a été approuvé par l'assemblée des présidents de groupes du 29 août 2014 et il entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Il remplace toutes les dispositions antérieures à ce sujet.